



**COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET DE CONCERTATION (CLIC)**

**Compte rendu
du 4 mars 2008**

Etaients présents :

ALLEN Eric
BABEL Daniel
BARBAY Benoît
BARBAY Claude
BRETOT Florence
DENIAUD C.
DESANGLOIS Patrice
DUBS Stéphanie
FOUCOULT Marcel
GUERIN Jean-François
INNIS Christophe
MASSET Pascal
MOREL Claude
LAFFON Régis
LECOQ Frédéric
LECOUTURIER Martine
LEFEBVRE Serge
LEMIERE
LEREAU Marc
LOISEL Alain
PENET Hervé
TRANCHARD Stéphane
TROLLE Jean-François
VITET Marie-Christine

**SDIS
DRIRE – Inspecteur des installations classées
MAPROCHIM
Haute Normandie Nature Environnement
Agglo d'Elbeuf
SANOFI-AVENTIS - CHSCT
Mairie de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Maire
Mairie de Cléon
UFC Que Choisir
DRIRE
IFRACHIIMIE
BASF Agri Production
Préfecture de Seine Maritime – C.A.D.O.R
MAPROCHIM
Inspection Académique 76
Préfecture de Seine Maritime - DEDD
IFRACHIMIE
Préfecture de Seine Maritime – SIRACED PC
DDE 76 – Service Territorial de Rouen
CCI Elbeuf
SANOFI
Mairie de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
BASF - CHSCT
Préfecture de Seine Maritime - DEDD**

Monsieur le Secrétaire Général MOREL préside le CLIC.

Il ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres de leur présence et présente des excuses quant aux conditions d'accueil qui ne sont pas aussi favorable qu'il l'aurait souhaité mais liées aux élections prochaines.

Il n'y a pas d'intervention liminaire. Le compte-rendu du dernier CLIC est donc validé en l'état.

Monsieur MOREL rappelle l'ordre du jour et laisse la parole aux industriels pour nous présenter leur bilan SGS ainsi que les phénomènes dangereux qui sont intervenus sur leur site pendant l'année écoulée.

1. **Présentation du bilan SGS depuis la dernière réunion du CLIC dont incidents / accidents survenus sur les sites ;**
2. **Présentation, par les exploitants, des principaux phénomènes dangereux, notamment ceux ayant des effets à l'extérieur du site ;**

a) **BASF**

Monsieur MASSET présente les deux points sur la base d'un diaporama.

Il est à noter qu'un audit sécurité a été réalisé en 2007, qui définit trois points à améliorer. Ces derniers sont donc repris dans le rapport des axes d'amélioration 2008 :

- mettre en place des réunions d'équipe,
- mieux cerner le risque ATEX,
- améliorer les consignes au niveau des postes de travail.

Débat :

Monsieur BARBAY souligne l'intérêt des travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration de l'existant, qui permettent une meilleure visibilité des risques. Il s'interroge sur la coopération, en secours, mise en place avec le site voisin (SANOFI) : est-il prévu d'étendre aux personnels de SANOFI, les réunions d'équipes organisées à des jours spécifiques ?

Monsieur MASSET répond que les relations avec SANOFI sont correctes. Ils procèdent à une mise en commun de leur gestion des risques deux fois par an. Il estime cela suffisant.

Il explique que BASF a trois pompiers sur site, ainsi que des pompiers auxiliaires. Ils suivent 5 formations par an, sur les risques du site, et procèdent à des exercices hebdomadaires. Il y a donc, en permanence, 6 pompiers présents sur le site industriel (3 titulaires et 3 auxiliaires). Si les moyens sont jugés insuffisants, BASF fait intervenir des pompiers extérieurs (St Aubin est à moins de 5 min. et Rouen à une dizaine de minutes).

Monsieur GUERIN souhaite savoir quelle communication est faite sur les événements dits « dangereux » et quelles sont les conséquences de ces événements.

Monsieur MASSET explique que les incidents présentés n'ont pas eu de conséquences. Aucun incident n'a été perceptible de l'extérieur (y compris par les ateliers voisins). Aussi, la cotation des incidents qui est donnée, correspond à ce qui aurait pu arriver.

Concernant la communication, une information systématique est faite auprès des services de la DRIRE et au CHSCT. De plus, dans le POI, il est demandé de prévenir le Préfet, le DRIRE ainsi que le maire, si l'incident est visible de l'extérieur ou si le centre de secours est sollicité. Ceci a été mis en place depuis 2007.

Monsieur TROLLE fait part d'un incident, suivi d'une prise de risque liée au chauffage d'un produit sans en connaître la conséquence. Il estime que cet événement est suffisamment important et donc nécessite de revoir les mesures de sécurité à ce niveau de process.

A contrario, ce dysfonctionnement n'ayant pas entraîné de risque, on peut considérer que le système de sécurité fonctionne.

b) **SANOFI – AVENTIS**

Le diaporama est présenté par monsieur CRONNIER, remplaçant de monsieur LAINE, parti à la retraite.

Il est noté un incident de gravité 3, incident qui est potentiellement grave mais qui n'a pas abouti à un épanchement dans l'atelier (détecteur défectueux). Il était cependant intéressant de le répertorier.

Débat :

Monsieur BARBAY souligne qu'il existe un CHSCT sur les deux sites BASF et SANOFI et que le seul lieu commun aujourd'hui est la cantine. Il rappelle l'historique qui explique la situation actuelle. Il demande alors de quelle façon demeure la culture commune du site.

Monsieur CRONNIER rappelle l'existence des deux réunions annuelles d'encadrement (entre les directions et les CHSCT). Ces réunions sont complétées par des échanges entre les ateliers. Il n'existe cependant pas, à ce jour, d'instance officielle, type CHSCT commun, pour ce faire.

Monsieur MASSET explique que s'il y avait une volonté de créer un CHSCT commun, cela ne pourrait se faire que dans le cadre de la loi Bachelot, c'est-à-dire en intégrant Maprochim. Bien que cela soit une demande de la part des membres des CHSCT, l'ancienne direction y était opposée. C'est pourquoi ce dispositif n'existe pas.

Monsieur BARBAY répond que de l'extérieur, cela paraît indispensable car rassurant.

Monsieur MASSET ajoute que les éléments structurels font que les deux sites ont des préoccupations proches. C'est pourquoi, une fois par semaine a lieu une formation commune (extincteur) ainsi que des exercices communs. Ces opérations communes permettent de garder le lien pour la culture du risque. Mais la direction maintient sa volonté d'avoir une politique sécurité individualisée.

Monsieur MOREL conclut en demandant aux personnes concernées de maximiser les échanges afin de gérer de façon raisonnée la plateforme, ce qui aura pour effet de minimiser les risques.

c) MAPROCHIM

La présentation du diaporama est faite par monsieur Benoit BARBAY : un projet de construction d'une pièce de confinement est prévu, sur le site mais en dehors des périmètres de dangers.

Il est précisé que les entrepôts de stockage contiennent des produits qualifiés de non toxiques et non combustibles. Il s'agit de produits d'entretien de classe 8, dits « corrosifs ».

Débat :

Monsieur LEREAU interpelle MAPROCHIM pour connaître les effets d'un flux thermique atteignant ces entrepôts. Monsieur LAFFON précise que la future construction permettra de sprinkler le stockage.

Monsieur GUERIN insiste sur la nécessité d'étudier et de prendre en compte, dans l'étude de dangers, les effets « domino » et plus précisément, si le flux thermique peut atteindre des produits (même non combustibles), quels seront les effets sur ces produits et quelles seront les conséquences de cet incident ?

Monsieur TROLLE signale qu'à proximité, BASF a son magasin contenant, notamment, des produits à risque « gaz toxique ». Il s'interroge donc sur ce risque potentiel pour MAPROCHIM.

Monsieur GUERIN explique que le retour d'expérience actuel ne permet pas de mettre en évidence la toxicité des émanations des produits type phytosanitaires, comme ceux de BASF. La réponse ministérielle est de mettre en place un périmètre d'un diamètre de 100 à 200 m, qui serait suffisant. Dans les études de dangers, deux possibilités s'offrent : soit reconduire les zones forfaitaires (100 à 200 m), soit les industriels identifient les risques exacts des sites. Il est de toute façon indispensable de garder une cohérence, dans la gestion des risques, avec le voisinage. La DRIRE s'assurera de cette cohérence.

d) IFRACHIMIE

Monsieur FEFEBVRE procède à la présentation du diaporama. Celle-ci n'appelle pas de remarque particulière.

3. Point sur la démarche de réalisation des PPRT :

Ce point est présenté par monsieur GUERIN, Chef du pôle Risques de la DRIRE :

Le MEDD a une réelle volonté de donner des objectifs ambitieux pour la réalisation des PPRT. D'ici fin 2008, une centaine de plans devra être réalisée. En Haute Normandie, un PPRT est déjà finalisé et deux sont proposés à prescription. Mais tous les établissements SEVESO sont en chantier, dans la phase technique, qui se découpe en deux étapes :

- recensement de l'ensemble des phénomènes dangereux,
- validation des phénomènes qui seront exclus du PPRT.

Cette phase est suivie de la proposition du plan au Préfet.

Sur la zone d'Elbeuf sont pressentis deux PPRT : un pour le secteur de St Aubin (BASF, SANOFI et MAPROCHIM), car les périmètres sont joints voire se superposent, et un pour le secteur de St Pierre (IFRACHIMIE).

La mise en place de ces deux plans sera validée lorsque les zones de l'enveloppe des aléas seront définitives.

A St Aubin, compte tenu de la connaissance actuelle des dangers, il est supposé que la zone sera peu étendue. La problématique est différente pour IFRACHIMIE, qui risque de voir sa zone de dangers plus étendue. Les périmètres d'études seront définis mi 2008.

Débat :

Monsieur BARBAY note qu'IFRACHIMIE propose des mesures positives de réduction et limitation des stocks qui pourraient avoir des conséquences intéressantes sur la définition des périmètres.

Monsieur GUERIN précise que la gestion des risques devra se poursuivre une fois les périmètres arrêtés.

Lors du prochain CLIC, les périmètres et aléas devront être affichés. La phase opérationnelle des PPRT aura commencé.

Monsieur le Préfet acte donc le lancement de la démarche.

La question du financement est abordée, elle sera précisée en fonction des résultats d'études. A noter que les coûts liés au foncier pourront être pris en charge par 3 partenaires, à travers une convention (concerne notamment les expropriations et délaissements), alors que les conséquences sur le bâti existant (renforcements) resteront aux frais du propriétaire. Ce dernier pourra bénéficier de crédits d'impôts et de subventions mais très limitées (Ademe par exemple).

Monsieur DESANGLOIS souligne que la grande proximité des habitations à IFRACHIMIE posera un problème important.

Monsieur MOREL précise que des négociations seront possibles.

Monsieur GUERIN présente un document qui précise le cadre et le niveau de négociation envisageable lors de la mise en place d'un PPRT : « guide méthodologique du PPRT » édité par le MEDD. Aussi il invite les membres du CLIC à se le procurer.

Même si aujourd'hui le périmètre sur St Pierre est inconnu, il paraît raisonnable d'envisager que qu'il aura un impact et nécessitera des expropriations.

En réponse à monsieur TRANCHARD, les zones Z1 et Z2 définies sur le PLU ne seront pas obligatoirement celles du PPRT.

Monsieur DENIAUD demande si une des solutions pourrait être le déplacement de l'entreprise.

En effet, toutes les solutions sont envisageables. Cependant le coût global et le financement du PPRT orienteront la solution. A cela s'ajoute l'amélioration de la maîtrise des risques par l'exploitant, qui serait favorable au PPRT. L'exemple de Notre Dame de Gravenchon est donné, où un réservoir qui présentait un risque trop important a été déplacé. Il existe donc des solutions de réduction des risques à la source.

Monsieur BARBAY souligne que cet exemple relève d'un site pilote qui a bénéficié de financements particuliers, il est donc utile de considérer avec précaution ces solutions extrêmes. Il conclut que l'important est de rester vigilant et de continuer à anticiper sur les phénomènes nouveaux qui pourraient se présenter.

4. Actualité réglementaire :

Monsieur GUERIN fait part de 2 circulaires qui lui paraissent intéressantes, bien que l'actualité réglementaire soit plus riche :

- circulaire du 24 décembre 2007 : relative aux installations classées – exclusion de certains phénomènes dangereux concernant les véhicules citernes et wagons citernes transportant des substances toxiques non inflammables ;
- circulaire du 23 juillet 2007 : relative à l'évaluation des risques et des distances d'effets autour des dépôts de liquides inflammables et des dépôts de gaz inflammables liquéfiés.

Monsieur BARBAY fait remarquer que le transport de matières dangereuses exporte le danger sur les lieux de stationnement.

Aujourd'hui, la réglementation ne permet pas d'aller plus loin en matière de danger lié au transport.

Monsieur GUERIN fait part d'un nouvel arrêté ministériel, du 2 janvier 2008, traitant des stockages de GPL de plus de 50 Tonnes.

5. Etat d'avancement des DICRIM :

Madame LEMIERE présente un diaporama sur la réalisation des DICRIM en Seine Maritime. A ce jour, 100 % des DICRIM sont réalisés sur l'Agglo d'Elbeuf. En effet, sur ce secteur, la procédure est bien suivie, d'autant plus que l'exercice en 2006 a permis une bonne sensibilisation.

Les petites communes impactées par des risques naturels présentent de moins bons résultats.

6. Questions diverses :

Le CD-ROM sur la prévention des risques majeurs en Haute-Normandie est présenté à l'aide d'un film publicitaire. Cet outil est le fruit d'un travail commun, inspiré par la Région Rhône-Alpes. Il est particulièrement intéressant car il est libre de droit et peut être personnalisé par les industriels pour devenir un véritable outil interne d'informations et de communication sur les risques.

Ce CD-ROM est à destination de plusieurs publics : scolaires, professionnels et collectivités. Il a normalement été transmis à tous les établissements scolaires, à tous les maires, aux intercommunalités et entreprises concernées.

Un prochain CLIC pourra avoir lieu au dernier trimestre 2008.